



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde**

Service départemental jeunesse engagement sports
Pôle : vie associative,
Affaire suivie par : Caroline Lauzeral
Tél : 05 40 54 73 44
Courriel : caroline.lauzeral@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 25 mars 2022

La PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

A

**Madame la Présidente de l'Association des Foyers des Aînés (AFA)
Siège social : 2 rue du Général Guillaumat – 33600 PESSAC**

OBJET : Décision concernant la qualification d'association ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques, en application de l'article 74 de la loi N°2014-856 du 31 juillet 2014 et du décret N°2007-807 du 11 mai 2007 modifié par le Décret 2015-832 du 7 juillet 2015,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction de votre demande, je constate l'Association des Foyers des Aînés (AFA) remplit les conditions requises par la loi N°2014-856 du 31 juillet 2014 pour être qualifiée d'association ayant un caractère social. À ce titre, elle peut recevoir des donations et legs.

La présente décision a une durée de validité de 5 ans à compter de ce jour, à moins que des éléments nouveaux m'amènent à constater que l'association ne remplit plus les conditions requises.

Pour la préfète
Pour la directrice académique
La directrice académique adjointe des services
de l'Éducation nationale de Gironde

Solène BERRIVIN

**Madame Patricia BOUCHEZ
Présidente de l'Association des Foyers des Aînés (AFA)
2 rue du Général Guillaumat
33600 PESSAC**